

## SPECIFIQUES DES APPRENTISSAGES

La dyslexie

La dysphasie

La dyspraxie

### Préambule

Toutes les fiches que nous vous proposons ne peuvent en aucun cas servir à établir un diagnostic.

Ce **diagnostic** ne peut être posé que par un professionnel de santé spécialisé (médecin, orthophoniste,...)

En revanche, l'enseignant est un partenaire indispensable :

- Avant le diagnostic pour aider au **repérage** et au **dépistage**
- Après le diagnostic pour accompagner l'élève en lien avec la famille et les professionnels positionnés.

#### A qui s'adresser ?

- Le médecin scolaire ou de PMI
- Le psychologue scolaire (ou autre membre du RASED), COPsy
- Orthophoniste, psychomotricien

**Même si le diagnostic n'est pas posé, des adaptations sont possibles et nécessaires pour permettre à l'élève de progresser dans les apprentissages scolaires.**

Ces fiches ne sont pas des recettes ou des solutions toutes faites. Elles proposent des pistes à individualiser en fonction des difficultés spécifiques de l'élève rencontré et en se mettant en lien avec les partenaires concernés.

### Du retard aux troubles

On entend par **retard** un décalage chronologique dans l'acquisition d'une fonction, décalage par rapport à des normes attendues pour l'âge.

Le retard sous-entend rattrapage et évolution vers la normalisation. Néanmoins, il convient de rester vigilant par rapport aux apprentissages.

Le **trouble** se définit comme la non-installation ou la désorganisation d'une fonction. Dans le cadre développemental, la mise en place de cette fonction est perturbée.

A l'inverse d'un retard simple qui va s'améliorer avec le temps, le trouble, malgré une rééducation, se manifeste par des progrès très lents.

Le **trouble spécifique** est un trouble durable et sévère dont le diagnostic se pose par **exclusion de toute autre déficience** (auditive, visuelle, motrice, intellectuelle, psychique, neurologique) ou de carences socio-éducatives importantes. Il nécessite une prise en charge spécifique et pluridisciplinaire.

Voir **circulaire interministérielle n° 2002-024 du 31 janvier 2002** relative à la mise en œuvre d'un plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral et écrit

# Conseils généraux aux enseignants

## Pourquoi des adaptations ?

Le travail scolaire nécessite des efforts intenses tout au long de la journée.

Sans adaptation, les résultats ne seront pas à la hauteur des efforts fournis.

Ces adaptations vont donc permettre à l'élève de contourner ses difficultés et de compenser son handicap. Elles ne seront efficaces que si elles sont directement discutées, contractualisées avec l'enfant et sa famille, et présentées au reste de la classe.

## Organisation matérielle de la classe

- Placer l'élève dans le champ visuel de l'enseignant, plutôt loin des fenêtres, de la porte et de tous les éléments distrayants. Favoriser le plus possible une classe calme, sans agitation ni bruit excessif.  
Possibilité de recourir à un tutorat par un voisin volontaire.
- Avoir une vigilance particulière à l'organisation temporelle (rituels, calendriers, horloge, montre, repères visuels, ...)
- Etre attentif à l'organisation matérielle de son aire de travail (rangement du casier, lui faire prendre seulement ce dont il a besoin au moment où il en a besoin, aide à la préparation du cartable et à la gestion de son matériel,...)

## Posture de l'enseignant à privilégier (y compris pour les évaluations)

- Laisser du temps à l'élève et essayer de s'adapter à son rythme particulier (fatigabilité importante, capacités d'attention et de concentration limitées).
- Valoriser, comme pour tout élève, les réussites (prévoir un tableau de réussites, photocopier les traces écrites de réussite, mettre en place une double notation...).
- Veiller à ne donner qu'une consigne à la fois, et par de multiples entrées (visuelles, auditives...), à décomposer la tâche étape par étape, à reformuler, à faire reformuler et à illustrer par des exemples.
- Si besoin, limiter la copie, l'adapter (dictaphone, texte à trous, présentation avec mots clés, cahier duplicateur, photocopies, clé USB, secrétaire, logiciels de reconnaissance vocale...).
- Adapter la quantité et/ou la forme du travail à la maison.
- S'attacher à la qualité et à la lisibilité des supports proposés à l'élève (surligner les mots clés, augmenter la taille de la police, les interlignes, utiliser des filtres...)

**Selon la sévérité des troubles, la MDPH attribuera une éventuelle aide humaine (AVS) pour une quotité horaire donnée. Ses missions seront définies dans le cadre de l'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) pour déterminer la place et le rôle de chacun.**

**La famille reste le partenaire essentiel pour garantir la cohérence et l'efficacité du projet, qui sera établi et évalué régulièrement dans le cadre d'un PAI ou d'un PPS.**

## CONSTANCE

- Prévoir un horaire régulier, stable, sur lequel l'enfant peut s'appuyer pour comprendre, déduire, anticiper.
- Avoir une présentation et un déroulement stables, similaires dans toutes les activités.
- Avoir des attentes toujours égales, être constant dans les interventions.

## PERMANENCE

- Trouver une façon de travailler qui nous convient, qui convient à l'enfant et la maintenir.
- Se donner un cadre de travail.

## GRANDS PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

(s'adresse à toutes les personnes œuvrant auprès de l'enfant)

## PLANIFICATION

- Permettre à l'enfant de planifier à court, moyen et long terme.

## DEMONSTRATION

- Procéder par démonstration. Il sait alors ce qu'on lui demande de faire et connaît le résultat.

## REPETITION

- Plus on va répéter un mot, une phrase, une activité, plus on stimule l'enfant, plus il prend des informations pertinentes, plus il va mémoriser.